

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 17

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/10/2017

Réuni le : 06/11/2017

Sous la présidence de : Eric Tissier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

**PAYE A FACON**

le chef d'établissement est autorisé à signer la convention de prestation de service pour la réalisation de la paie à façon des agents non titulaires de l'Etat recrutés par le Lycée  
cette convention annule et remplace l'actuelle convention en vigueur et sera applicable à compter du 1er janvier 2018

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0